## CAHIER-SOUVENIR





L'Office des personnes handicapées du Québec, agent de changements sociaux, depuis 40 ans!

19/8 2018





OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC

#### Personne-ressource de l'Office:

Katy Bendwell

#### Recherche et rédaction:

Catherine Ferland

#### Révision et mise en page:

Valérie Pepin

Dépôt légal – 2018 Bibliothèque et Archives nationales du Québec ISBN 978-2-550-82955-3 (version imprimée) ISBN 978-2-550-82956-0 (version PDF) ISBN 978-2-550-82958-4 (version texte électronique)

Sauf mention contraire, toutes les images proviennent des fonds d'archives photographiques de l'Office des personnes handicapées du Québec.

© Office des personnes handicapées du Québec, 2018

# Table des matières



Préface	4
Avant-propos	6
Introduction	8
La naissance de l'Office	10
Premiers grands chantiers de l'Office(1978-1986)	24
Consolidation et transferts (1987-1998)	38
Repositionnements et nouveaux rôles (1999-2009)	52
Expertise et leadership (2010-2018)	68
Conclusion	76

## Préface

L'Office des personnes handicapées du Québec fête ses quarante ans. En feuilletant ce cahier-souvenir, vous découvrirez – ou redécouvrirez – l'apport inestimable de cet organisme, acteur de premier plan pour la participation sociale des personnes handicapées au Québec. Ces actions ont notamment mené au développement d'une gamme de programmes et de services qui, encore de nos jours, permettent à des milliers de personnes de pouvoir, par exemple, vivre à domicile, se déplacer, aller travailler et s'investir dans leur communauté.

À titre de ministre responsable de l'application de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (Loi), je peux témoigner de ma fierté de pouvoir compter et m'appuyer sur l'Office, dont l'expertise est solidement bâtie sur quarante ans de réalisations impressionnantes.

Quarante ans d'histoire, c'est d'abord l'œuvre de femmes et d'hommes convaincus et convaincants, qui ont travaillé à la mise en vigueur de la première loi, des premières orientations, des premières actions au profit des personnes handicapées. D'autres ont suivi, poursuivant le chemin entamé, définissant des politiques, élaborant des programmes, mettant en œuvre de nouvelles initiatives. Ceux et celles d'aujourd'hui suivent leur trace, avec la même énergie et le même désir d'améliorer la vie de leurs concitoyennes et concitoyens.

En pleine maturité, l'Office a l'expérience et les acquis des quatre dernières décennies pour continuer à faire avancer la situation des personnes handicapées. Je tiens à lui souligner toute mon appréciation et à le féliciter pour sa contribution à la société québécoise d'hier et d'aujourd'hui.



MADAME DANIELLE McCANN

Ministre de la Santé et des Services sociaux

Ministre responsable de l'application de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale

# **Avant-propos**

L'Office des personnes handicapées du Québec a été fondé il y a maintenant quarante ans. En 1978, lorsque la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées a été adoptée, il a été confirmé par le fait même la création d'un tout nouvel organisme gouvernemental, dont la mission serait de favoriser l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées. On lui confiait du même souffle comme fonctions de veiller à la coordination des services dispensés aux personnes handicapées, de les informer et de les conseiller, ainsi que de promouvoir leurs intérêts.

Des pionniers et pionnières de la première heure ont travaillé avec cœur et passion pour bâtir les fondations de ce qui allait devenir l'Office, que l'on pense à Denis Lazure, ministre des Affaires sociales de l'époque, à Laurette Champigny-Robillard, la toute première présidente-directrice générale de l'Office, ou encore aux premiers membres du conseil d'administration. Ces gens ont pu compter sur l'appui d'employées et d'employés dévoués, qui ont posé les jalons de nombre de programmes et de services destinés aux personnes handicapées.

En faisant une rétrospective des quarante ans de l'Office, force est de constater l'évolution des conditions de vie et des possibilités aux personnes handicapées de participer à la vie en société. L'Office a été l'un des instigateurs des changements observés, s'investissant sur plusieurs pans, partout au Québec, pour faire connaître les réalités et les besoins des personnes handicapées, trouver des solutions, soutenir les actions et participer à leur mise en œuvre. L'histoire de l'Office est donc intimement imbriquée à celle de la participation sociale des personnes handicapées au Québec. Au gré des avancées, l'Office s'est adapté, cherchant à ajuster ses interventions conséguemment au développement des programmes et services, à la responsabilisation de plus en plus grande dévolue aux ministères et aux autres organismes publics.

Il a su répondre aussi à la volonté du législateur selon lequel il joue un rôle déterminant en matière de concertation et de soutien-conseil auprès du gouvernement ainsi qu'auprès des instances ayant des responsabilités spécifiques en vertu de la Loi.

Dès ses débuts, l'Office a misé sur les échanges avec ses partenaires, conjuguant les apports des uns et des autres, développant les expertises, faisant avancer la recherche et les connaissances. Il a été le bâtisseur de plus d'un chantier, animant et soutenant les réflexions sur les orientations, les objectifs et les priorités afin de lever les obstacles rencontrés par les personnes handicapées.

L'Office a toujours été en mesure de s'actualiser, c'est l'une de ses forces, et de répondre aux mandats qui lui ont été confiés. Il aura encore à le faire, marquant toute sa pertinence pour faire progresser la situation des personnes handicapées et, par le fait même, enrichir de leur présence notre société.

Quarante ans d'actions n'auraient pu être aussi prolifiques sans la collaboration de tous les partenaires de l'Office, qui ont contribué de manière tangible, au fil des années, à favoriser la participation sociale des personnes handicapées. À cette concertation s'ajoute la contribution de nombres de personnes qui ont donné le meilleur d'elles-mêmes, soit à titre de membres du conseil d'administration, à sa direction générale, à titre d'employées et employés et qui, jour après jour, œuvrent afin que les personnes handicapées et leur famille puissent exercer leur droit à l'égalité. Je les en remercie sincèrement. Ce fut et c'est toujours pour moi, à titre de président et de membre du conseil d'administration, un immense honneur que de servir une aussi noble mission, logée à l'enseigne de l'humanisme.





## Introduction

L'Office des personnes handicapées du Québec célèbre ses 40 ans. Créé en 1978, il avait pour premières fonctions de veiller à la coordination des services dispensés aux personnes handicapées, de les informer et de les conseiller, de promouvoir leurs intérêts et de favoriser leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. Au cours de ces quarante années, l'Office a été à la fois témoin et instigateur de changements sociaux au Québec. Par son travail, il a favorisé, au cours des quatre dernières décennies, la participation des personnes handicapées à toutes les sphères de la société québécoise et a sensibilisé l'ensemble de la population québécoise à leurs réalités et à leurs besoins, ainsi qu'à ceux de leur famille.

La création de l'Office a suivi de près les transformations de la société québécoise concernant l'intégration des personnes handicapées. Jusque dans les années 60, le sort des personnes handicapées avait reposé en grande partie sur les familles et les communautés religieuses. Des personnes handicapées, des familles et des proches vont s'associer pour revendiquer de meilleurs services publics, faire valoir leurs droits et militer pour que l'État les reconnaisse comme des citoyennes et des citoyens à part entière. La constitution de l'Office en 1978 a suivi cette vague, étant l'une des réponses du gouvernement québécois pour s'assurer que soient améliorées les opportunités offertes aux personnes handicapées.

En cette année anniversaire, le présent cahier-souvenir souhaite offrir une rétrospective de la mise sur pied de l'Office ainsi que des principaux événements ayant marqué l'histoire de cet organisme, au fil des multiples évolutions et transformations qu'il a connues pour s'adapter à une société en changement. À travers cette histoire se profile aussi celle de nombreuses personnes qui ont agi à titre de dirigeant ou dirigeante, de membre du conseil d'administration, d'employé ou d'employée et de collaborateur ou collaboratrice: qu'elles y voient aussi un hommage à leur contribution et à leur apport aux quarante ans de l'organisation.



## La naissance de l'Office

Au Québec, les décennies 1960 et 1970 représentent une période charnière pour les personnes handicapées alors que, sortant de l'ombre, rompant l'isolement et s'affranchissant des institutions, elles commencent à investir l'espace public. Les politiques sociales qui les concernent font alors un grand bond, grâce à la convergence entre la volonté de reconnaissance sociale de ces personnes, les mouvements collectifs et associatifs qui défendent leurs droits et les initiatives législatives adoptées par le gouvernement québécois. Tous ces facteurs concourent à la mise en place d'initiatives publiques relatives aux personnes handicapées qui aboutiront en 1978 à l'adoption de la Loi créant ainsi l'Office des personnes handicapées du Québec.





### De l'individuel au collectif

Au Québec, comme ailleurs en Occident, les préoccupations sociales entourant la condition des personnes handicapées sont apparues assez récemment. Ce sont les familles qui, traditionnellement, s'occupent de leurs parents ayant des incapacités physiques ou intellectuelles; les cas nécessitant plus de soins sont pris en charge par les communautés religieuses. À l'époque, l'État ne se mêle pratiquement pas de ces questions. C'est au cours du 19e siècle qu'on voit apparaître les premiers hôpitaux encadrés par les pouvoirs publics, en 1839 à Montréal et six ans plus tard à Québec. En 1879 est adoptée la Loi régissant les asiles d'aliénés, pour en encadrer le fonctionnement. Quelques années plus tard, la Loi sur les accidents de travail de 1909 aborde pour sa part la question du financement des soins et des services aux personnes handicapées, soins qui relevaient alors soit de la personne concernée, de sa famille ou des organismes caritatifs et privés.

Malgré ces nouvelles structures, le filet social s'avère encore bien ténu. Si la Loi sur l'assistance publique de 1921 assure aux personnes handicapées démunies l'accès aux soins de santé, et que des œuvres de charité apportent un peu de soutien à certaines familles de leur communauté, aucun service continu ou structuré n'est offert aux personnes handicapées. Le mouvement associatif démarre lentement à la fin de la Seconde Guerre mondiale, avec la fondation, entre autres, de l'Association des paraplégiques du Québec en 1946, de l'Association de la paralysie cérébrale du Québec en 1949 et de l'Association du Québec pour la déficience mentale en 1951.

À partir des années 1960, le phénomène de désinstitutionnalisation ramène massivement dans leurs familles les personnes handicapées. Par contre, peu de ressources, de soutien et de budgets sont mis en place pour faciliter leur réadaptation et, plus largement, leur retour dans la collectivité. À l'orée des années 1970, tout est encore à faire.

Les besoins sont criants sur différents plans. Les nombreux courants de revendications qui secouent la société québécoise mettent en évidence la nécessité de s'intéresser aux besoins des personnes handicapées et d'agir au plan politique. La notion même de «handicap» évolue, se détachant progressivement de l'angle exclusivement biomédical au profit d'une grille d'analyse plus sociale. On commence alors à considérer le fondement culturel et environnemental du phénomène d'exclusion que vivent les personnes handicapées. Leur situation est qualifiée de « déplorable » : marginalisées, leur niveau de vie est peu élevé et elles sont généralement sans emploi, tandis que les services qui leur sont offerts sont anémiques et n'offrent pas de continuité. Des groupes de pression souvent portés par les associations et des personnes handicapées elles-mêmes - se forment, afin de revendiquer de meilleurs services et une reconnaissance des personnes handicapées au même titre que les autres citoyens et citoyennes.

Le Québec est mûr pour entreprendre un changement de cap. La volonté de légiférer commence à poindre de manière plus sérieuse dans l'espace public. Il est demandé que soit élaboré un projet de loi global, ainsi que de nouvelles mesures et des services pour répondre aux besoins exprimés.



#### Réflexions et consultations

Un premier projet de loi sur la protection des personnes handicapées est déposé en commission parlementaire en 1976 par Claude Forget, alors ministre des Affaires sociales. L'approche « protectionniste » qui se dégage du projet de loi est cependant rejetée par la plupart des représentants de personnes handicapées. Ceux-ci réclament un statut d'égalité dans l'exercice de leurs droits, ne voulant pas faire partie d'une classe de citoyens et citoyennes en marge de la société.

En avril 1977, Denis Lazure, ministre des Affaires sociales du gouvernement péquiste nouvellement élu, dépose un livre blanc proposant une politique à l'égard des personnes handicapées. La proposition vise alors exclusivement les adultes. En juin de la même année, le ministre Lazure présente un projet de loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées. Soixante-trois mémoires sont produits en réaction au projet de loi, dont certains déplorent quelques mesures spéciales y étant contenues.

Le ministre Lazure amorce une grande tournée afin d'informer et de consulter à ces sujets les organismes de promotion des personnes handicapées. Ceux-ci font front commun et publient, en novembre 1977 dans le magazine Feux verts, un manifeste dans lequel ils demandent des modifications majeures au projet de loi. On souligne particulièrement la nécessité d'assurer à tous les individus des services adéquats et continus, selon la nature de leurs besoins. Enfin, cette coalition souhaite que la Charte des droits et libertés de la personne fasse véritablement appliquer le principe selon lequel « tous les êtres humains sont égaux en valeur et en dignité et ont droit à une égale protection de la loi » en rendant illégale la discrimination fondée sur le handicap.

Le gouvernement prend acte de ces demandes et du consensus qui s'en dégage. Le ministre des Affaires sociales modifie donc substantiellement le contenu du projet de loi et le 23 juin 1978, l'Assemblée nationale du Québec adopte à l'unanimité la Loi.

#### La Loi de 1978

À la suite des travaux parlementaires, le gouvernement québécois formule les définitions qui sont au cœur de la nouvelle Loi, notamment les termes «établissement», « organisme de promotion », « centre de travail » et bien entendu « personne handicapée ».

Au sens de la Loi, une personne handicapée est une personne « limitée dans l'accomplissement d'activités normales et qui, de façon significative et persistante, est atteinte d'une déficience physique ou mentale ou qui utilise régulièrement une orthèse, une prothèse ou tout autre moyen pour pallier son handicap ».

Cette loi modifie aussi certains articles de la législation québécoise, de manière à ce que les personnes handicapées voient leurs droits reconnus au même titre que ceux des autres citoyens et citoyennes. Il s'agit également de la loi constitutive de l'Office.



MONSIEUR DENIS LAZURE Ministre des Affaires sociales, 1977

Répondant à la demande des organismes de promotion des droits des personnes handicapées, l'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne est modifié afin d'ajouter le handicap aux motifs discriminatoires interdits, créant ainsi le fondement juridique du droit à l'égalité des personnes handicapées. Le Code municipal du Québec et la Loi des cités et villes sont amendés pour tenir compte de l'aménagement de trottoirs accessibles et d'espaces de stationnement pour les véhicules utilisés par des personnes handicapées. La scolarisation des personnes handicapées est aussi inscrite dans la Loi sur l'instruction publique: désormais, les commissions scolaires seront obligées de « prendre les mesures nécessaires pour admettre aux cours dont elles ont besoin les personnes handicapées de 16 à 21 ans ».

La Loi de la Société d'habitation du Québec est également modifiée afin de rendre obligatoire, dans ses divers programmes, la planification de logements accessibles. Enfin, des précisions sont apportées dans la Loi du salaire minimum ainsi que dans la Loi des décrets de convention collective, dans le but de protéger les conditions de travail et de rémunération des salariés « dont les aptitudes physiques ou mentales sont restreintes ». La Loi de 1978 transforme donc de manière importante la législation québécoise.

# Un office des personnes handicapées?

L'article 2 de la Loi crée du même coup un tout nouvel organisme gouvernemental, l'Office des personnes handicapées du Québec. Celui-ci se voit confier la mission de veiller à la coordination des services destinés aux personnes handicapées, de les informer et de les conseiller, de promouvoir leurs intérêts et de favoriser leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

Si la nécessité de favoriser l'intégration des personnes handicapées ne fait pas de doute, des réserves sont pourtant émises quant au rôle de ce nouvel organisme gouvernemental, ses mandats réels et sa place dans l'appareil étatique. Parmi les craintes exprimées, figure celle que les personnes handicapées se retrouvent avec une sorte « d'organisme centralisateur » détaché des autres et que cela les isole encore plus du reste des citoyens et citoyennes. On craint aussi que le gouvernement en vienne à considérer l'Office comme le porte-parole unique des personnes handicapées et que l'influence du mouvement associatif ne s'en trouve affaiblie. Les premières années s'avèrent donc cruciales dans le positionnement de l'Office, qui doit rapidement déterminer ses orientations et expliquer la façon dont il remplira ses mandats.

Plusieurs interrogations subsistent aussi sur sa typologie même: pourquoi un office des personnes handicapées plutôt qu'un autre type d'organisme gouvernemental comme un conseil, un secrétariat, une commission ou une régie? Dans la mesure où cette nouvelle entité gouvernementale doit organiser, implanter et gérer des services d'intérêt public sans poursuivre un objectif d'autofinancement (par exemple, les sociétés d'État), c'est la forme d'office qui est retenue par la Loi. Qui plus est, l'Office a aussi le mandat de favoriser la coordination et la promotion, auprès des ministères, des corporations municipales et scolaires ainsi que des autres organismes publics ou privés de services répondant aux besoins des personnes handicapées. Il est donc plus qu'un simple dispensateur de services. À l'instar des autres organismes gouvernementaux, l'Office sera placé sous la responsabilité d'un ou d'une ministre, qui répondra de sa gestion devant l'Assemblée nationale du Québec.

Reste encore la question de la localisation : où installer le futur siège social de l'Office ?

### Un siège social à Drummondville

En accédant au pouvoir en 1976, le gouvernement de René Lévesque avait la volonté de réorganiser les services à la population et notamment de mieux soutenir les régions. À cet égard, il énonce l'intention d'installer les sièges sociaux des ministères et des organismes publics ailleurs que dans les grands centres.

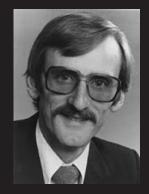
C'est dans ce contexte que survient la question de la localisation de l'Office. Plusieurs noms de villes sont avancés, mais ces propositions sont systématiquement des lieux situés près de Québec ou de Montréal. L'idée d'installer le tout nouvel organisme à Drummondville est alors émise par le jeune député de Drummond. Avec un profil social déjà bien affirmé, ayant notamment été avocat à l'aide juridique, Michel Clair est déjà sensibilisé aux enjeux de santé mentale et à la réalité des organismes communautaires. Et surtout, il tient à saisir cette opportunité d'offrir à sa circonscription le siège social d'un organisme gouvernemental tout neuf.



L'oeuvre de la façade du siège social de l'Office a été créée par l'artiste Suzanne Gagnon : ses multiples sections offrent un ensemble cohérent et dynamique qui évoque l'intégration sociale des personnes handicapées dans la société.



Au milieu des années 1970, Drummondville était une ville industrielle. Son économie a longtemps reposé presque exclusivement sur le textile. Il y avait beaucoup de tensions entre le patronat anglo-saxon et les salariés francophones. La fin du système de protection et le déclin de l'industrie textile ont été vécus très durement par la communauté drummondvilloise et des environs. On a consacré beaucoup d'efforts à développer un parc industriel, mais c'était des années très difficiles, avec un contexte socioéconomique très morose. Il fallait sortir de cette impasse. J'ai voulu faire ma part pour redonner de la fierté à ma région.





— MICHEL CLAIR
Député de Drummond de 1976 à 1985

Plusieurs arguments plaident en faveur de Drummondville. D'emblée, sur le plan de sa situation géographique, la localisation est très intéressante: la ville est en effet bien située et il est facile d'y accéder en voiture, par autobus ou par train, tant de Montréal que de Québec. Ensuite, le milieu communautaire est déjà très ancré à Drummondville, où il existait une sensibilité et une solidarité à l'égard des personnes handicapées. Cette décentralisation est même vue comme une manière de conférer beaucoup plus de perspective à l'Office en lui donnant accès à une réalité régionale. Bien entendu, la communauté drummondvilloise est appelée à bénéficier des effets très positifs de cette présence gouvernementale. Le maire de Drummondville, Philippe Bernier, s'avère un partenaire clé dans ce processus. L'appui décisif viendra du ministre responsable de l'application de la Loi, Denis Lazure.

L'Office s'installe à Drummondville à l'automne 1979. Le gouvernement obtient la collaboration de la Ville ainsi que de la commission scolaire, qui acceptent de prêter une école désaffectée, près de la gare et des services, pour y accueillir les premiers membres du personnel. Ceux-ci intègrent le bâtiment rénové en décembre 1981. Rapidement à l'étroit, il faut temporairement disperser le nouveau personnel à différents endroits à Drummondville: tous les employées et employés seront finalement regroupés dans l'édifice du 309, rue Brock, en 1988.



### Les bases d'une gouvernance solide

Le 8 novembre 1978 marque l'entrée en fonction de madame Laurette Champigny-Robillard à titre de première présidente-directrice générale de l'Office des personnes handicapées du Québec. Ayant été la première présidente du Conseil du statut de la femme, de 1973 à 1978, elle a contribué à asseoir sur des bases solides l'administration et l'organisation de ce nouvel organisme gouvernemental, notamment en déterminant ses principales orientations et priorités d'action. Le recrutement d'une personne ayant une expérience de démarrage organisationnel s'avère un atout important pour l'Office.

Pour seconder la présidente-directrice générale de l'Office, le Conseil exécutif crée un poste de gestionnaire administratif, celui de secrétaire général. Trouver une personne capable d'épauler la présidence et d'installer le nouvel organisme sur de solides bases n'est pas chose facile. En effet, plusieurs hauts fonctionnaires ont de sérieuses réticences à l'idée de quitter les grands pôles pour travailler en région. Jean-Jacques Paradis accepte finalement de relever le défi, quittant l'Office de la langue française pour devenir le premier secrétaire général de l'Office.

Ses tâches consistent à mettre sur pied puis superviser un greffe; à établir les relations nécessaires à la réalisation des objectifs établis, tant à l'interne qu'avec les autres organismes gouvernementaux; à mettre en œuvre le nécessaire pour assurer l'application des programmes, des règlements et des directives; à développer des stratégies d'intervention et d'implantation d'un modèle de gestion par programmes propre à l'Office; et, enfin, à négocier avec le Conseil du trésor les budgets jugés nécessaires aux différents programmes.



La première année d'installation physique a été particulièrement laborieuse. Il a fallu développer de nouveaux rapports avec les gestionnaires régionaux des différents ministères pour que ces derniers comprennent bien que le siège social de Drummondville n'était pas un gros bureau régional, mais bien un siège social, au même titre qu'un ministère! C'était une situation nouvelle, alors nous ne correspondions pas aux normes avec lesquelles les fonctionnaires étaient habitués. Il fallait parfois un nombre ahurissant d'appels téléphoniques un peu partout pour parvenir à faire aboutir nos demandes!



— JEAN-JACQUES PARADIS

Premier secrétaire général de l'Office

Le 8 novembre 1978, les membres de l'Office sont officiellement nommés par décret du Conseil exécutif. Huit membres sont issus des associations de personnes handicapées les plus représentatives de diverses régions du Québec, auxquels s'ajoutent un membre représentant les employeurs et un membre représentant les associations de salariés. Il s'agit de Paul-Émile Boucher, Florian Ouellet, Pierre Duguay, Léandre Aubin, Louise Paré, Yvonne Fortier, Lise Fortin, Lucille Boudreau, Jean-Marc Chabot et enfin Gaston Perreault, qui agira à titre de vice-président de l'Office.

Il faut aussi compter des membres qui, bien que n'ayant pas le droit de vote, ont une grande importance stratégique dans les orientations de l'Office, soit les sous-ministres de neuf ministères ayant des responsabilités en vertu de la Loi ou du développement des ressources nécessaires à l'intégration des personnes handicapées. Il s'agit des ministères des Affaires sociales, de l'Éducation, de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, du Travail et de la Main-d'œuvre, de la Justice, des Affaires municipales, des Travaux publics et Approvisionnement, des Transports et enfin des Loisirs.

La toute première séance a lieu à Montréal les 3 et 4 décembre 1978. À l'origine, il est prévu que des séances soient tenues toutes les six semaines. Son rôle consiste essentiellement à élaborer les orientations et les politiques de l'Office ainsi qu'à formuler des recommandations aux ministres concernés. La présence des sous-ministres à ces rencontres permet un échange fructueux et une meilleure sensibilisation des décideurs et de l'appareil gouvernemental quant aux besoins des personnes handicapées.



Dès ses premières années d'existence, l'Office structure ses services autour de six grands axes : le service à la clientèle, l'information, la recherche, l'emploi, les organismes de promotion ainsi que la coordination et la promotion des ressources. Il s'emploie aussi à créer et gérer de nombreux programmes. Certains s'adressent directement aux individus, comme les services de maintien à domicile, l'aide matérielle ou l'adaptation de véhicule. D'autres programmes visent plutôt des organismes, par exemple l'ouverture de centres de travail adapté (CTA). L'Office apporte également son concours à différents partenaires afin que soient développés des services répondant aux besoins exprimés par les personnes handicapées dans les différentes régions du Québec, que ce soit en termes de transport adapté, de ressources d'hébergement, de services de réadaptation ou d'aide à l'emploi.

## Mieux faire connaître les réalités des personnes handicapées

Parmi les différents mandats de l'Office se trouve celui de contribuer à faire connaître et améliorer la situation des personnes handicapées. La production d'outils d'information s'avère une façon pertinente de communiquer des renseignements sur leurs réalités et sur les manières de faciliter leur participation à la société québécoise.

L'Office fait paraître en 1980 une série de treize dossiers thématiques intitulée « Les personnes handicapées au Québec », dont le succès conduit à produire une édition révisée entre 1984 et 1988. L'audiovisuel est également une façon privilégiée de joindre de nouveaux publics et de les sensibiliser à la réalité des personnes handicapées. En octobre 1980 a lieu la sortie de la première production cinématographique de l'Office, Handicapés sans handicap. Une autre production, En passant par Mascouche, se méritera même le Prix du Festival de l'audiovisuel québécois à l'automne 1982. En offrant une information de qualité faisant contrepoint à certaines idées préconçues, ces productions écrites ou audiovisuelles contribuent directement à faire connaître les réalités que vivent alors les personnes handicapées.



# Employabilité et centres de travail adaptés

Le 15 octobre 1979 est une date à marquer d'une pierre blanche: c'est en effet à ce moment que l'Office émet les premiers certificats de CTA à des ateliers de réadaptation ayant réalisé cette transformation. Il s'agit de l'Atelier de réadaptation au travail de Beauce de Saint-Joseph-de-Beauce, de l'Atelier des vieilles forges de Trois-Rivières, du CAPEQ de Laval et de l'Institut national canadien des aveugles, section Québec.

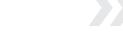
Quelques semaines plus tard, l'Office émet un certificat à l'Atelier TAQ de Québec, le tout premier CTA n'étant pas un atelier de réadaptation transformé. L'Atelier TAQ offre un emploi à près de trente personnes handicapées, qui y travaillent comme imprimeurs ou imprimeuses, graveurs ou graveuses et emballeurs ou emballeuses. Dans les mois suivants, de nouvelles attestations sont décernées dans plusieurs régions du Québec, ouvrant de nouvelles perspectives à plusieurs dizaines de personnes.

Les personnes handicapées qui travaillent dans ces centres sont considérées comme des travailleurs et des travailleuses à part entière et bénéficient du salaire minimum, du droit de syndicalisation et d'autres avantages sociaux.



Un centre de travail adapté, c'est un atelier protégé, un milieu où les personnes handicapées qui ne peuvent pas travailler sur le marché régulier ont un emploi rémunéré et font un travail utile, dans les conditions les plus normalisantes possible. Il ne faut pas jouer avec les mots, ça reste quand même un emploi subventionné et un travail protégé. Notre objectif, c'est de rendre le centre de travail adapté le plus proche possible d'une petite entreprise manufacturière.

Après plusieurs mois de travail, c'est en novembre 1980 que l'Office est enfin prêt à mettre en œuvre son programme de Contrats d'intégration au travail (CIT). Ce programme permet de soutenir l'embauche de personnes handicapées en entreprise régulière en compensant la perte en productivité. Initialement, la subvention accordée à l'entreprise est limitée à un an, mais renouvelable pour une autre année. Dans les années qui suivent, l'Office développe plusieurs volets au programme et étend son soutien financier à plus long terme.



— LAURETTE CHAMPIGNY-ROBILLARD

Présidente-directrice générale de 1978 à 1986, dans une entrevue accordée en 1980



# L'Année internationale des personnes handicapées

1981 est une année importante pour l'Office puisqu'elle marque l'Année internationale des personnes handicapées. L'Office se met alors au diapason des célébrations et réalisations qui ont lieu un peu partout dans le monde.

Le 16 décembre 1976, l'Organisation des Nations Unies (ONU) avait proclamé que 1981 serait l'Année internationale des personnes handicapées. Cette année fut reconnue au Québec le 30 juillet 1980 par le Conseil des ministres. Il apparait naturel de confier à l'Office le mandat d'assurer la liaison entre les partenaires ainsi que la coordination des activités des différents ministères. tandis que le ministre responsable de l'Office est désigné maître d'œuvre de l'Année internationale au Québec. Un budget spécial de 500 000 \$ est accordé à l'Office pour soutenir la réalisation de près de 150 projets, réalisés en grande partie par les associations de personnes handicapées ou des organismes communautaires, tant au niveau local, régional que provincial. Les ministères et organismes gouvernementaux soutiennent ou réalisent aussi de nombreuses activités. L'Office publie à cette occasion des dossiers d'information sur la situation des personnes handicapées au Québec, lesquels seront regroupés en douze volumes.

En décembre 1981, le Conseil des ministres approuve la tenue d'un sommet sur l'intégration globale de la personne handicapée. Cette décision prévoit que l'ensemble des partenaires socioéconomiques du Québec se rencontre afin de faire le point sur la situation des personnes handicapées. Il s'agit de la première conférence du genre à être consacrée à un groupe de citoyens et citoyennes en particulier. C'est au Secrétariat permanent des conférences socioéconomiques du Québec qu'est confié le soin d'en coordonner la réalisation, avec le soutien de l'Office.

Au cours des mois suivants, une vaste consultation est menée en prévision de cet événement, qui vise à vérifier l'adéquation entre les besoins des personnes handicapées et les ressources disponibles. Au plan national, dix-huit tables de concertation ministérielles sont créées, portant sur des sujets comme la réadaptation, les ressources résidentielles ou le maintien à domicile. Ces tables réunissent tous les intervenants des secteurs public, parapublic et privé qui œuvrent dans les domaines touchant la vie des personnes handicapées. Au plan régional, 65 groupes de travail sont constitués. Coordonnées par les agentes et agents de développement de l'Office, ces groupes sont composés des instances locales et régionales ainsi que des organismes de promotion.

Les rapports produits par les tables ministérielles sont synthétisés pour préparer un état de la situation. Le Secrétariat permanent publie L'intégration de la personne handicapée en novembre 1981. Le document servira de référence à la Conférence socioéconomique sur l'intégration de la personne handicapée de décembre 1981.

Le 7 décembre a enfin lieu l'ouverture de la Conférence sous la présidence du ministre Lazure, parrain de l'Année internationale des personnes handicapées. Elle marque le début d'une concertation structurée et continue des principaux partenaires concernés par la participation sociale des personnes handicapées.

Tous ces efforts concertés permettent au Québec de marquer dignement l'Année internationale. Ils auront aussi une incidence sur les activités de l'Office puisque c'est dans la foulée des préparatifs de cette année internationale que le gouvernement québécois approuve un projet d'élaboration d'une politique d'ensemble sur l'intégration des personnes handicapées, dont il confie la responsabilité à l'Office.



## Travail de développement, en ville comme en région

Parallèlement à ces grandes manifestations, l'Office réalise un travail colossal avec ses partenaires pour soutenir la mise en place de services. Des chantiers sont amorcés par exemple pour le démarrage de services de transport adapté et pour soutenir l'accessibilité des moyens de transport. Des arrimages sont faits avec le réseau de la santé et des services sociaux pour développer des services à domicile, tandis que d'autres projets visent la mise sur pied de ressources alternatives d'hébergement. L'Office fait également la promotion de l'intégration scolaire et mène des actions pour favoriser l'accessibilité des lieux et des bâtiments.

Pour favoriser l'application de la Loi, mais aussi faciliter l'accès aux programmes, l'Office consolide sa présence partout au Québec en ouvrant dès 1984 des bureaux dans plusieurs régions, ce qui permet d'offrir des services dans les milieux et d'assurer une présence en dehors de Drummondville. Le personnel de ces bureaux régionaux identifie les besoins et travaille avec les ressources en place pour favoriser l'intégration des personnes handicapées. L'idée centrale est toujours de voir à l'adéquation entre les besoins et les ressources disponibles.

### À part... égale!

Si la majorité des ressources de l'Office sont allouées au développement des programmes, une petite équipe se voit confier le mandat de trouver des solutions pour soutenir davantage l'intégration des personnes handicapées. Dans le sillon de l'Année internationale et de la Conférence socioéconomique, le Québec s'engage donc dans un vaste mouvement de concertation et de consultation. Le conseil d'administration de l'Office participe activement au processus de réflexion, d'orientation et de rédaction. On procède notamment à l'analyse des données recueillies par les groupes de travail régionaux, afin d'offrir une perspective locale et de compléter les informations globales récoltées dans le cadre de la Conférence socioéconomique.

# Vers une proposition de politique d'ensemble sur l'intégration des personnes handicapées

En mars 1981, l'Office reçoit le mandat d'élaborer un projet de politique d'ensemble de prévention du handicap et d'intégration globale de la personne handicapée ainsi que de constituer un comité interministériel assurant la participation des différents ministères à l'élaboration de cette politique. La publication de la brochure « Vers une politique d'ensemble » en avril 1981, se veut un premier pas vers cette concertation. Le conseil d'administration de l'Office publie deux ans plus tard une proposition de politique d'ensemble de prévention de la déficience et d'intégration sociale des personnes handicapées. C'est finalement le 31 mai 1983 que le ministre responsable de l'Office, Denis Lazure, procède au dépôt au Conseil des ministres d'un mémoire sur la publication de la politique d'ensemble et les suivis à prévoir.

Le 30 janvier 1984, l'Office a la fierté de procéder au lancement de la proposition de politique d'ensemble À part... égale en présence de René Lévesque, premier ministre du Québec. L'événement, qui a lieu à l'hôtel Méridien de Montréal, rassemble plusieurs centaines de participants et suscite un vif intérêt des médias québécois.



Un ouvrage historique, qui constitue une feuille de route pour les années à venir et traite d'un des sujets les plus révélateurs, à partir duquel on peut juger le degré de civilisation, d'humanité, d'une société.



— RENÉ LÉVESQUE

Lors du lancement d'À part... égale, 30 janvier 1984



Fruit d'une large consultation où l'Office agit comme chef d'orchestre, À part... égale propose des orientations d'où émerge un nouveau modèle d'intervention à partir duquel se dessine la perspective d'ensemble. Le texte est divisé par thèmes et les chapitres de la politique sont articulés selon un schéma très précis, en trois volets: la situation, les objectifs et les recommandations. La politique d'ensemble souhaite ainsi mieux guider et harmoniser les actions dans l'ensemble des sphères de la vie citoyenne.

L'un des éléments les plus innovants est la définition présentée du « processus d'apparition du handicap », qui met l'accent sur l'environnement physique et social des personnes handicapées pour expliquer leur situation marginale et leur exclusion sociale. À part... égale propose un cadre de référence pour comprendre les raisons qui font qu'une personne est handicapée, en mettant de l'avant les facteurs collectifs d'apparition de handicap.



Cette politique était d'avant-garde, car le Québec était la première société occidentale à se munir d'un tel outil. Ce lancement nous a remplis de fierté, après deux ans de travail et de consultation.

- JAN ZAWILSKI

Coauteur de À part... égale, dans une entrevue accordée en 2000 Ce qu'il est important de comprendre, c'est que À part... égale n'était pas qu'un bouquin. Il s'agissait d'une dynamique de mobilisation sociale, d'un grand exercice de conscientisation, construit sur un cadre conceptuel qui interrogeait la société. On passait d'une approche biomédicale à une approche ouverte sur tous les volets de la société, dans une perspective de citoyenneté, des droits de la personne, d'égalité des chances. C'était une révolution importante en termes de changement de mentalité, de valeurs et de principes d'action. C'était gros! Nous étions jeunes et nous avions du culot!



— PATRICK FOUGEYROLLAS

Chef du service de la recherche à l'Office et coauteur de À part... égale, dans une entrevue accordée en 2005



Du 27 février au 1er mars 1985 se tient la Conférence À part... égale. Les plans d'action déposés pendant cette rencontre de trois jours constituent, en quelque sorte, un contrat social de mise en œuvre des orientations de la politique d'ensemble, que les partenaires s'engagent à réaliser pendant la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées. Adoptées par le Conseil des ministres la même année, ces orientations teinteront durablement l'action gouvernementale, étant reconnues comme des objectifs fondamentaux à l'égard des personnes handicapées.

## Rayonner et inspirer au plan international

Sur le terrain, À part... égale est un outil apprécié. Les divers organismes publics et privés s'approprient progressivement l'approche terminologique et les concepts y étant présentés. Mais il y a plus: cette proposition de politique d'ensemble élaborée au Québec a un rayonnement mondial. Les travaux du Québec et de l'Office vont d'ailleurs inspirer la classification des déficiences et incapacités de l'Organisation mondiale de la santé.

Cette dimension avant-gardiste s'exprime aussi avec la parution, en 1986, de Thésaurus: personne handicapée, un ouvrage de plus de 400 pages comportant des définitions avec leurs équivalents en langue anglaise ainsi que des schémas fléchés, le tout devant faciliter l'analyse et la recherche documentaire.

Présentée dans divers forums internationaux, À part... égale devient un véritable cadre de référence: ses orientations et ses plans de mise en œuvre, en droite ligne avec le Programme mondial d'action adopté par l'ONU, permettront de faire évoluer les concepts liés à l'intégration. La production vidéo La grande sortie, inspirée des contenus historiques et de ses orientations, sera même récompensée des prix de l'International Film and TV Festival of New York et du Festival de l'audiovisuel québécois. Bref, À part... égale positionne le Québec comme un précurseur à l'échelle internationale.

## Bilan des premières années de l'Office

L'Office jouit d'une certaine marge de manœuvre dans l'actualisation de son mandat et dans le choix des projets qu'il souhaite développer. Par ses actions et par la détermination des membres du conseil d'administration – sous la houlette énergique de Laurette Champigny-Robillard – ainsi que celle des cadres et du personnel, l'Office démontre rapidement son utilité et sa pertinence pour favoriser l'intégration des personnes handicapées, sur tous les plans.

Sans Laurette Champigny-Robillard comme présidente-directrice générale de l'Office, cet organisme n'aurait jamais pu être si performant et avoir tant de retombées. De toute ma carrière, je n'ai jamais rencontré un ou une PDG si dévoué à sa tâche et consacrer tant d'énergie à atteindre un objectif. J'ai eu beaucoup de satisfaction à travailler en symbiose avec cette personne décidée et exceptionnellement dévouée à la cause des personnes handicapées. Son expertise et son expérience ont fait la différence.

#### — JEAN-JACQUES PARADIS

Secrétaire général de l'Office de 1978 à 1984, puis adjoint à la présidence de 1984 à 1985

Ces premières années ont été déterminantes. L'Office devait, à la fois, réaliser un énorme travail de terrain tout en contribuant à structurer l'action gouvernementale. La consultation des partenaires, notamment des organismes communautaires, et la création d'une gamme de programmes ont permis d'atteindre une partie de ces objectifs. De surcroît, les grands travaux, et tout particulièrement la proposition de politique d'ensemble À part... égale, ont mené à la reconnaissance du Québec sur le plan international.

Au milieu des années 1980, alors que s'achève le mandat de la présidente-directrice générale, l'Office s'apprête à relever d'autres importants défis.



# Consolidation et transferts (1987-1998)

Le 5 janvier 1987 marque l'entrée en fonction du nouveau président-directeur général de l'Office. Le début du mandat de Paul Mercure coïncide avec un important virage pour l'organisme : en effet, à la demande du Conseil des ministres, il faut à présent réfléchir à la manière de transférer efficacement les programmes d'aide matérielle développés par l'Office aux instances responsables de la prestation des services concernés. Un groupe de travail est formé afin de faciliter ce processus et, du même coup, de repenser les différents rôles et mandats de l'Office. Tout en préparant ces transferts, l'Office poursuit sa mission en veillant au déploiement de services destinés aux personnes handicapées.

### Déployer la participation sociale sur tous les fronts

L'un des importants chevaux de bataille de l'Office est d'offrir un environnement favorisant la mobilité des personnes handicapées. En décembre 1987, la Régie de l'assurance automobile du Québec obtient le droit d'émettre une vignette de stationnement spéciale à apposer sur la plaque d'immatriculation, tandis que le Code de la sécurité routière est modifié pour permettre à l'Office d'émettre une vignette amovible aux fins de stationnement des véhicules transportant une personne handicapée, qu'elle soit conductrice ou passagère. Les premières vignettes de l'Office seront émises à la fin janvier 1989.

C'est aussi en décembre 1987 que le Conseil du trésor donne le feu vert à de nouveaux programmes d'aide matérielle, notamment pour favoriser le maintien à domicile. Le Guide d'évaluation lors d'adaptation de domicile, réalisé conjointement par l'Office et la Corporation professionnelle des ergothérapeutes du Québec, vient offrir de précieuses balises à cet effet.



MONSIEUR PAUL MERCURE

En matière d'éducation, un triumvirat composé de l'Office, de la Commission des droits de la personne et du Comité de protection de la jeunesse tient une conférence de presse le 5 décembre 1988 pour réclamer des garanties supplémentaires quant aux droits des élèves handicapés. On y demande expressément que le projet de loi sur l'instruction publique que s'apprête à déposer le ministre de l'Éducation reconnaisse un véritable droit à l'éducation des élèves handicapés et assure l'exercice de ce droit, tout en prévoyant la création d'un recours neutre et indépendant lorsque le respect des droits de l'élève devient l'objet d'un litige. À l'automne 1991, la Commission des droits de la personne et l'Office publient conjointement les résultats d'un comité de travail qui s'est penché sur l'intégration scolaire au premier cycle des enfants ayant une déficience intellectuelle. Ce document formule les principaux éléments d'une approche non discriminatoire, insiste sur l'intérêt de modifier la Loi sur l'instruction publique, suggère la mise en place d'un modèle de planification et d'une structure d'appui au ministère de l'Éducation et, enfin, souligne l'importance d'adapter la formation au sein des commissions scolaires.

L'Office continue également d'œuvrer pour favoriser l'intégration en emploi des personnes handicapées. Au mois de janvier 1989 a lieu le lancement conjoint par l'Office, le Centre Louis-Hébert, le ministère des Communications et Northern Telecom Canada du système de détection électro-optique et tactile TELTAC. Ce système innovateur, pouvant être couplé à un service téléphonique multiligne, permettra désormais aux personnes ayant une incapacité visuelle d'occuper des emplois de réceptionnistestéléphonistes. Le 12 août 1992, après plusieurs années sans développement, le Conseil des ministres annonce l'octroi de crédits additionnels de 3,2 millions de dollars à l'Office pour la création de 102 emplois en CTA et l'ajout de 298 postes dans le cadre du programme CIT. Lors du Sommet sur l'économie et l'emploi tenu à Montréal en octobre 1996, l'Office et le ministère de la Sécurité du revenu font adopter un projet de création de 1 050 emplois en CTA ainsi que le financement de 900 emplois en trois ans. Le projet vise les personnes handicapées prestataires de la sécurité du revenu, en transformant leur prestation en subventions salariales aux entreprises qui les embaucheront.

Il s'agit d'une période de grand développement pour l'Office, qui doit combler les nombreux besoins et élaborer des programmes en négociant constamment avec le Conseil du trésor pour obtenir les sommes nécessaires. En quelques années, l'Office et ses partenaires développent et soutiennent la mise en place de plusieurs dizaines de programmes et mesures auxquels sont associés d'importants budgets.

L'Office cultive aussi ses liens et favorise les échanges avec le milieu associatif. Quelque 300 personnes représentant plus de 160 associations sont invitées à s'exprimer lors de 14 rencontres régionales tenues en 1991. En février 1992, le conseil d'administration adopte la Politique de soutien au milieu associatif des personnes handicapées.



### Responsabiliser les ministères et organismes gouvernementaux

Le transfert des programmes est un processus qui occupe considérablement l'Office dans la seconde moitié des années 1980. Certaines orientations présentées dans la proposition de politique d'ensemble À part... égale visaient une plus grande responsabilisation des différents ministères et organismes gouvernementaux en matière de services à fournir aux personnes handicapées et à leur famille. Plusieurs programmes et services aux personnes handicapées sont désormais offerts aux mêmes endroits que les services offerts au reste de la population. Dans la mesure où les budgets assortis à ces programmes sont conséquemment redirigés ailleurs, toute l'opération implique une réduction des effectifs ainsi que des budgets de fonctionnement de l'Office. Un groupe de travail est mis sur pied dès l'été 1987 afin de consulter toutes les parties impliquées et de coordonner la réalisation des transferts de programmes.

L'Office amorce le processus de transfert en 1989. C'est vers le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) que les premiers programmes sont relocalisés avec les services de maintien à domicile (aide physique et domestique), les frais de déplacement (transport, repas, hébergement, accompagnement) et, en 1991, les services de soutien à la famille (gardiennage, répit, dépannage).

Avec les nombreuses dispositions prévues pour favoriser l'autonomie et le maintien à domicile, la Société d'habitation du Québec est également concernée par le processus de transfert. Le programme d'adaptation de domicile y est incorporé en 1991.



MONSIEUR DENIS LAZURE

De surcroît, l'Office connaît plusieurs changements de gouvernance en un laps de temps assez court. En juillet 1990, Paul Mercure quitte les fonctions de président-directeur général, remplacé par Gaston J. Perreault, qui s'en va à son tour le 31 janvier 1993, cédant la place à Lise Thibault. Roger Fillion, vice-président de l'Office, assure l'intérim de la présidence dès la mi-décembre 1994, d'abord officieusement, puis officiellement, jusqu'en janvier 1996.

Un allié de la première heure, Denis Lazure, devient président-directeur général de l'Office le 5 février 1996, un poste qu'il conservera pendant trois ans. Cet ultime changement de garde redonnera de la stabilité à l'organisation dans la poursuite de ses mandats.

En 1992, l'Office relocalise le programme de services éducatifs (accompagnement, prise de notes, interprétation, aides techniques) au ministère de l'Éducation. C'est conjointement au MSSS et à la Régie de l'assurance maladie du Québec que l'Office transfère le programme d'aides techniques en déficience auditive, en 1993, puis le programme d'aides techniques en déficience visuelle (aides à la communication orale et écrite, aides à la vision, informatique) en 1996. La même année, le programme de services d'interprétation visuelle passe aux régies régionales de la santé et des services sociaux.

Tous ces changements ne se font pas sans heurts. Le transfert des programmes et la redistribution des budgets afférents entraînent de profonds changements au sein de l'organisation, ce qui mène à une réduction des effectifs au sein de l'Office. Une trentaine de postes doivent être abolis entre 1993 et 1996. Après plusieurs années de réflexion, ses rôles sont redéfinis et ajustés en 1994, en suivant les propositions émises par le conseil d'administration.

# Évaluer, mesurer et faire connaître

La mission documentaire de l'Office se poursuit avec la publication de plusieurs revues et outils offrant de l'information sur la situation des personnes handicapées et de leur famille.

En février 1991 a lieu le lancement de la collection Statistiques sur les personnes handicapées produite par l'Office. Le premier numéro porte sur l'estimation du nombre de personnes handicapées selon les régions administratives. L'année suivante, à la suite d'une collecte d'informations réalisée auprès des ministères et des organismes ayant pris des engagements dans les plans d'action présentés lors de la Conférence À part... égale de 1985, l'Office fait paraître le Bilan du suivi des recommandations de la politique À part... égale. Il s'agit des premières véritables mesures de l'impact de cette politique. La même année, l'Office et le MSSS publient le Répertoire des programmes et services offerts par les ministères et organismes publics québécois aux personnes handicapées, où sont centralisées toutes les informations utiles. Il s'agit, là aussi, d'une première!







Pendant cette période, près d'une dizaine de productions audiovisuelles font état des avancées sociales quant à la réalité des personnes handicapées, tout en indiquant ce qui reste à faire; citons Office des personnes handicapées du Québec et ses différents services (1986), Solitaire et solidaires (1987), Hannah and Friends (1987), Un air de famille (1989), Le panneau bleu (1990), Les espaces du futur (1992), Un projet de société dix ans plus tard (1993) et Intégration au travail des personnes handicapées productives mais non compétitives (1993).

# Repenser les rôles et les responsabilités de l'organisation

Les changements apportés par les transferts des programmes sont source de réflexion pour l'Office. Le Rapport sur les rôles futurs de l'Office des personnes handicapées du Québec, déposé en 1988 par le Groupe de travail sur le transfert des programmes d'aide matérielle, sert de document de départ et permet d'asseoir les bases d'une future révision législative.

En février 1993, le Conseil des ministres confie de nouveaux pouvoirs et devoirs à l'Office. Ce dernier veille dès lors à promouvoir l'utilisation du plan de services, à évaluer les progrès de l'intégration sociale des personnes handicapées, à identifier les obstacles à cette intégration et à faire les recommandations appropriées au gouvernement.

[...] Dégagé dans le quotidien de l'administration de la plupart de ses programmes d'aides matérielles [...] l'Office des personnes handicapées du Québec pourra assumer un leadership encore plus significatif auprès des personnes handicapées, du milieu associatif et de ses autres partenaires. L'Office pourra alors "Agir maintenant" de façon déterminante dans le cadre de sa mission première de soutien à la concertation.

#### — PROPOS DE MARC-YVAN CÔTÉ

Ministre responsable de l'application de la Loi, mai 1993

Parmi les nouveaux mandats de l'Office figurent aussi le développement et la gestion du Programme de subventions à l'expérimentation, lequel vise à évaluer les services et les modes d'intervention novateurs ainsi que les aides techniques. L'Office met également en place le Programme d'évaluation de l'intégration sociale.

#### 47

# Au diapason des initiatives locales, nationales et internationales

Bien que fort occupé par l'administration et le transfert des différents programmes, l'Office tient à maintenir sa position avant-gardiste quant aux réflexions sur la condition des personnes handicapées et au concept de handicap. En mai 1989, il participe à une première rencontre des conseils consultatifs provinciaux à Toronto. Parmi les sujets abordés figurent l'emploi, l'éducation, les programmes de supplément du revenu, l'assurance incapacité universelle, l'accessibilité des lieux de travail et des transports ainsi que l'immigration des personnes handicapées. La seconde rencontre, à l'invitation de l'Office en mai 1990, permet d'aborder les thèmes du transport et des communications.

En 1989 et 1990, dans le cadre des congrès annuels de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, l'Office organise des colloques sur le processus d'apparition du handicap, avec un accent particulier sur les priorités et les axes de développement de la recherche. En octobre 1991, l'Office et le Groupe de recherche en intervention précoce de l'Université de Sherbrooke sont les hôtes d'un symposium portant sur l'intervention précoce auprès des enfants ayant une déficience et de leur famille. L'enregistrement des délibérations donnera lieu à la production d'un document vidéo et d'une brochure.

Le travail au niveau international se poursuit également. Une importante rencontre internationale est organisée à Québec en 1987, grâce au travail du Comité québécois sur la Classification internationale des déficiences. incapacités et handicaps. Le Canada figure parmi les signataires de la Convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU, adoptée le 5 décembre 1989 et dont l'entrée en vigueur est prévue quelques mois plus tard. Cette convention reconnait le droit pour les enfants « mentalement ou physiquement handicapés » de mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie et facilitent leur participation à la vie de la collectivité. L'Office tient compte de ces consensus internationaux dans ses propres représentations au niveau québécois. Par exemple, en mars 1990, son conseil d'administration décide de continuer à documenter les pratiques d'euthanasie des nouveau-nés ayant de multiples déficiences, tout en mettant des pressions pour que soient financées des enquêtes sur les politiques et pratiques courantes en obstétrique, en néonatalogie et en soins palliatifs. Cet arrimage aux plus récents courants mondiaux permet à l'Office de se distinguer par son avant-gardisme.



En 1990, j'ai obtenu une bourse de l'ENAP [École nationale d'administration publique] afin d'aller observer ce qui se faisait en France, quels étaient les services développés pour les personnes handicapées et autistes. J'y ai rencontré des responsables d'organismes ainsi que des chercheurs. On utilisait alors beaucoup la méthode TEACCH [Treatment and Education of Autistic and related Communication Handicapped Children, ou Traitement et éducation des enfants autistes ou souffrant de handicaps de communication apparentés]. Lorsque je suis revenue de cette tournée en France, j'ai réalisé que le Québec était plus avancé dans l'intégration des personnes handicapées. Nous étions des précurseurs!



En avril 1992, l'Office est présent au congrès international Autonomie 92 de Vancouver: c'est au cours de cet événement qu'il présente en première mondiale le document vidéo Les espaces du futur, produit pour souligner la fin de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées. Quelques mois plus tard, le 18 novembre 1992, s'ouvre à Montréal le colloque scientifique international Dix ans de recherche à partager. Les limitations fonctionnelles et leurs conséquences sociales: bilan et prospectives. Organisé par l'Office pour souligner la fin de la Décennie des personnes handicapées, il s'agit du premier colloque mondial axé sur la recherche liée à l'intégration sociale des personnes handicapées. Quelque 125 communications y sont présentées, auxquelles assistent plus de 500 personnes, dont des représentants du Groupe de recherche sur les aspects sociaux de la santé et de la prévention de l'Université de Montréal, du Centre de recherche Robert-Giffard, de l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec, du Réseau international sur le processus de production du handicap et de l'ONU. Le document Élargir les horizons. Perspectives scientifiques sur l'intégration sociale sera publié en 1994 des suites de ce colloque.

Cet important colloque conduit, l'année suivante, à la signature d'une entente de coopération entre l'Office et l'ONU: cette entente, renouvelable après trois ans, a pour objectif la constitution d'un réseau international d'échange d'information sur la recherche relative aux personnes handicapées.



Le 20 novembre 1992, conjointement avec le Centre technique national d'études et de recherches sur les handicaps et les inadaptations de France, l'Office lance le Thésaurus SAPHIR, une proposition de langage documentaire commun. Cette publication reprend et développe la terminologie du Thésaurus: personne handicapée publié en 1986, avec quelque 1 700 descripteurs et plus de 600 synonymes touchant 9 domaines: personne handicapée, développement de la personne, santé et diagnostic, déficience, traitement, réadaptation, intégration sociale, structures et intervenants, droits et société.

Du 5 au 7 mai 1993, l'Office tient à Québec le Forum pour l'intégration sociale, auquel participent plus de 75 organisations et 550 personnes afin d'échanger sur les orientations à adopter quant à l'intégration sociale des personnes handicapées, en vue de l'an 2000.

Dans un esprit de partenariat, le Forum représente le moment privilégié de réflexion concertée sur les questions de l'intégration et de l'expression de la volonté d'agir ensemble.

#### — MESSAGE DE ROBERT BOURASSA

Premier ministre du Québec, à l'occasion du lancement du Forum

L'Assemblée générale des Nations Unies ayant proclamé que le 3 décembre est désormais la Journée internationale des personnes handicapées, l'Office organise avec ses partenaires du milieu associatif la Semaine québécoise des personnes handicapées, consacrée à la sensibilisation et à la promotion de leurs droits. De 1996 à 1999, cette semaine a lieu au début de décembre; on la déplacera ensuite en début juin pour les années subséquentes.

Sous la direction de CLAUDE VEIL CAPETREADAPTATION Les conférences socio économiques du Québec HANDICAP ET SEXUALITÉ DANS TE D'AUJOURD'HUI L'intégration de la personne handicapée Sous la direction de J. Waynberg 'es de l'ha PRIVAT Dersonne pée INTIATION A LA BIOLOGIE ট্রী

### Repositionnements et nouveaux rôles (1999-2009)

Le tournant du 21° siècle représente une période d'importantes réflexions pour l'Office. Si sa mission et ses mandats sont toujours d'actualité pour favoriser l'intégration sociale des personnes handicapées. Il doit cependant actualiser certaines de ses fonctions, à la suite du transfert des programmes, tout en poursuivant les importants chantiers mis en place depuis sa création.

Les principales activités de l'Office seront à ce moment de proposer une révision de la Loi, d'augmenter le financement des organismes du milieu associatif, de favoriser l'intégration au travail des personnes handicapées, d'intervenir afin que la scolarisation des élèves handicapés et leur préparation au monde du travail soient adéquates et de coordonner les plans de services. Il faut également réaliser le suivi des programmes transférés, évaluer l'intégration sociale des personnes handicapées et, au besoin, agir auprès des partenaires concernés.

### Derniers transferts de programmes

Le processus de transfert des programmes amorcé en 1989 tire à sa fin. En 1997, l'Office confie le programme d'accompagnement en loisir au ministère des Affaires municipales, tandis que le programme d'adaptation de véhicule est transféré à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ). C'est également à la SAAQ qu'ira l'administration du programme de vignettes de stationnement. Le programme des équipements spécialisés et des fournitures médicales en déficience motrice, organique et de la parole relèvera du MSSS à partir de 1998. C'est ensuite au tour du programme de soutien aux organismes de promotion d'être transféré au Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux Agences régionales de la santé et des services sociaux en 2002. Le programme de CIT est redirigé vers Emploi-Québec en 2001; cinq ans plus tard, le même organisme se voit confier le Programme de subventions aux entreprises adaptées.

La responsabilité du financement de base des organismes qui recevaient jusqu'alors leurs subventions de l'Office en appui à leur mission globale est également transférée le 1<sup>er</sup> avril 2002. Plus de 230 organismes recevront désormais leur financement du MSSS (via le Programme de soutien aux organismes communautaires des Régies régionales de la santé et des services sociaux), alors que le Secrétariat à l'action communautaire autonome versera les fonds à 75 autres organisations.

### Repenser l'Office

La responsabilisation de l'appareil gouvernemental, réalisée grâce aux transferts des programmes, suscite une remise en question pour l'Office, dont les rôles ont changé depuis 1978. À l'époque où l'on développait des dizaines de nouveaux programmes et services, l'organisation avait créé des bureaux régionaux et embauché de nombreuses ressources... Or, le transfert des programmes, couplé à l'essor du mouvement associatif, entraîne pour l'Office beaucoup de questionnements sur son avenir. Cette remise en question devient particulièrement évidente au début des années 2000. Dégarni de ses programmes, l'Office a-t-il encore sa raison d'être? Est-il encore aussi utile et pertinent?

C'est Norbert Rodrigue, nommé président-directeur général de l'Office en février 1999, et Rollande Barabé-Cloutier, vice-présidente, qui donneront l'indispensable coup de barre pour réaliser le repositionnement de l'organisation. Cette opération complexe s'étalera sur plusieurs années. On remet aussi en service le magazine L'intégration en octobre 2000, après une dormance de deux ans.

Destinée aussi bien aux personnes handicapées qu'au grand public, cette publication présente des dossiers, des analyses et des réflexions, de même que les commentaires de l'Office concernant des projets gouvernementaux ayant une incidence sur les personnes handicapées.

Il est à noter que même au plus fort de ces réflexions, la localisation du siège social à Drummondville n'est pas remise en question. L'organisme est à présent solidement implanté dans la ville, où il contribue à sa vitalité socioéconomique et à son rayonnement.

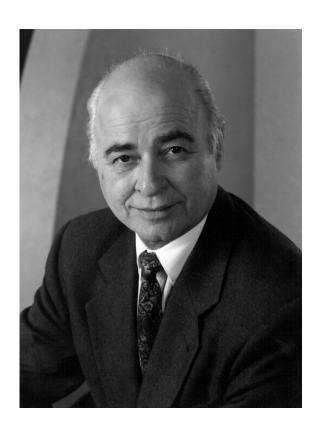
L'Office a accompli de grandes choses depuis sa création, il a joué un rôle majeur dans la société québécoise et je suis fier que cette action émane de Drummondville.

— MICHEL CLAIR

Député de Drummond de 1976 à 1985, en entrevue dans L'intégration, en décembre 2002

# Activités d'information et de promotion

Au tournant des années 2000, l'orientation première du plan stratégique de l'Office consiste à « améliorer le soutien aux personnes handicapées dans leurs démarches pour obtenir des services répondant à leurs besoins ». Or, ce rôle ne semble pas toujours bien compris par la population, ni même par les organisations communautaires offrant des services.



Le transfert des programmes créés par l'Office, effectué au nom de l'intégration sociale et à la demande des associations, a eu comme conséquence de rendre plus complexes les démarches pour obtenir des services, en diversifiant le nombre de gestionnaires de programmes et les mécanismes d'accès.[...] Il faut toutefois se rendre à une évidence et faire notre mea-culpa. Si des gens croient que l'accueil-référence est une nouvelle dimension à l'Office, c'est que nous n'avons pas toujours su "vendre" cette perspective de notre mandat au public.

#### **NORBERT RODRIGUE**





L'Office a donc tout intérêt à mieux informer le public sur les services qu'il offre et, surtout, sur le fait qu'il agit en complémentarité avec les divers partenaires et organismes œuvrant sur le terrain. Afin de bien positionner son rôle de guichet d'accès à l'information, il élabore une liste des programmes et des services disponibles au Québec ainsi que sur ceux offerts dans les régions. À compter de 2000, le Guide des besoins en soutien à la famille présente les ressources disponibles pour les familles ayant un enfant handicapé, jeune ou adulte.

En mai 2002, l'Office lance la Revue de l'année 2001-2002, Action gouvernementale et personnes handicapées. Actualisée tous les ans, cette revue sera, jusqu'en 2006, l'outil privilégié par l'Office pour exercer un suivi régulier et continu de l'évolution de la participation sociale des personnes handicapées et de l'action gouvernementale à leur égard. Ces documents témoignent également des multiples interventions de l'Office, tant au plan national que régional, pour l'avancement de dossiers d'intérêt pour les personnes handicapées et leur famille.

Au printemps 2004 a aussi lieu le lancement des portraits statistiques régionaux produits par l'Office à la suite de l'Enquête québécoise sur les limitations d'activités. Si la diffusion d'information auprès du grand public est réalisée en continu, l'Office profite bien entendu de la Semaine québécoise des personnes handicapées pour concentrer ses efforts en organisant divers événements et activités publiques, notamment dans les différentes régions du Québec. Ces activités sont réalisées en partenariat avec de nombreuses organisations du milieu et visent à sensibiliser la population aux obstacles que rencontrent les personnes handicapées. À partir de 2002, l'Office peut compter sur un porte-parole en la personne de Martin Deschamps, qui s'y impliquera jusqu'en 2016. L'Office produit également à l'intention de ses partenaires un Recueil d'information pour la tenue de la Semaine québécoise des personnes handicapées, comprenant des outils de communication et de sensibilisation clés en main.

Le rôle de représentation au plan international se poursuit. Présidant le Comité québécois de concertation sur le braille qui est composé de représentants gouvernementaux et communautaires, l'Office compte parmi les signataires de l'Accord de coopération pour une uniformisation du braille français, à Casablanca, en juin 2001. Les travaux subséquents mènent à l'adoption du nouveau Code braille français uniformisé en 2008.

### Révision de la Loi

L'un des plus importants chantiers auxquels s'astreint l'Office au tournant des années 2000 est la révision de la Loi. La réflexion est d'autant plus importante que les fonctions, responsabilités et prérogatives de l'organisation sont enchâssées dans cette loi : les récents changements structurels de l'organisation doivent s'y retrouver. De plus, la société québécoise a beaucoup changé en vingt ans. Le moment est venu d'ajuster la Loi de 1978 au contexte social du nouveau millénaire et de repositionner le rôle de l'Office.

Le processus est cependant ralenti par plusieurs changements d'ordre politique. Un avant-projet de loi est déposé au Conseil exécutif en 2000 et converti en livre blanc en février 2001 à la demande de Pauline Marois, alors ministre responsable de l'application de la Loi. Le 31 mai 2002, Roger Bertrand, le nouveau ministre responsable, confie à l'Office le mandat de rédiger un projet de loi modifiant la Loi, en s'appuyant sur des échanges structurés avec les partenaires du milieu associatif et les divers réseaux de services.

Après consultation, et en s'appuyant sur le livre blanc déposé en 2001, le projet de loi n° 155 est déposé le 13 décembre 2002. Si le processus est ralenti par les élections provinciales de mars 2003, dès l'ouverture de la 37e législature, le nouveau gouvernement indique son intention de poursuivre le travail entamé en préparant un nouveau projet de loi. C'est finalement en juin 2004 qu'est adoptée la Loi.

Le projet de loi amène une participation plus active, plus directe des différents partenaires appelés à jouer un rôle en matière d'intégration, comme les municipalités, les entreprises de transport en commun et le monde scolaire. [...] Les ministères et les organismes publics devront rendre compte annuellement des mesures prises pour favoriser l'accès, l'intégration, la participation des personnes handicapées aux activités relevant de leur attribution.

#### — PHILIPPE COUILLARD

Ministre de la Santé et des Services sociaux, en conférence de presse le 4 juin 2004

### La Loi de 2004

En révisant en profondeur la Loi de 1978, le gouvernement a réaffirmé l'importance de favoriser, par diverses mesures, l'intégration des personnes handicapées à la société au même titre que tous les autres citoyennes et citoyens. Ce faisant, la Loi accorde une importance accrue à la responsabilisation des acteurs publics et privés, précisant certaines obligations pour les ministères, les organismes publics ainsi que les municipalités, qui devront désormais produire un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées et le rendre public. La Loi préconise aussi l'adoption par le gouvernement d'une politique concernant l'accès aux services et aux documents publics pour les personnes handicapées, tout en imposant l'élaboration d'une stratégie nationale d'intégration et de maintien en emploi. Elle prévoit également des dispositions concernant l'accessibilité du transport en commun, l'accessibilité des immeubles construits avant 1976 et l'approvisionnement en biens et services accessibles. Une clause d'impact y est intégrée, de même que la production de rapports quinquennaux indépendants sur la mise en œuvre de la Loi. Enfin, elle réaffirme l'importance de l'Office en lui confiant des devoirs et des pouvoirs, notamment celui d'exercer une vigie afin de s'assurer que la société progresse dans l'amélioration des possibilités offertes aux personnes handicapées.



Au printemps 2005, le président-directeur général, Norbert Rodrigue, entreprend une tournée d'information dans les différentes régions du Québec afin de mieux faire connaître les changements majeurs qu'apporte la Loi, notamment en termes de responsabilisation.

## Réorganiser le fonctionnement de l'Office

Pour l'Office, la nouvelle Loi se traduit par l'attribution d'un véritable rôle transversal de vigie quant au respect des principes et des règles que la Loi édicte. Tout en offrant des services directs aux personnes handicapées, l'Office doit également mener des travaux d'évaluation et de recherche ainsi que jouer un rôle déterminant en matière de conseil, de coordination et de concertation en vue d'améliorer les possibilités offertes aux personnes handicapées.

Le gouvernement a en effet pris acte de la nécessité de colliger et d'analyser les répercussions concrètes et mesurables des actions et programmes mis en place pour favoriser la participation sociale des personnes handicapées. L'Office est donc appelé à jouer un rôle de premier plan dans l'évaluation des obstacles rencontrés par les personnes handicapées, puis dans les recommandations qu'il pourra faire aux différents acteurs concernés pour corriger les situations documentées.

La Loi donne également un rôle important à l'Office en termes de conseil et de soutien tant au niveau collectif qu'individuel.

### L'Office a ainsi pour fonction de :

- conduire des travaux d'évaluation et de recherche sur la participation sociale des personnes handicapées au Québec donnant lieu à des recommandations basées sur l'analyse de données fiables;
- conseiller le gouvernement, les ministères, les organismes publics et privés ainsi que les municipalités sur toute initiative publique pouvant avoir un impact sur la participation sociale des personnes handicapées;
- concerter les partenaires et collaborer avec les organisations concernées dans la recherche de solutions efficaces et applicables pour réduire les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées;
- offrir des services directs aux personnes handicapées, à leur famille et leurs proches.

Afin d'appuyer le déploiement de ces fonctions, il est nécessaire de procéder à certains changements dans la structure administrative de l'Office. Alors que l'organisation avait toujours été soutenue par des «membres» réunis en «conseil», la Loi crée officiellement un conseil d'administration. Ce conseil veillera à définir les orientations de l'Office, en adoptant les plans stratégiques et en approuvant les avis et les mémoires de l'Office. Ses membres, issus de la société civile après consultation des associations des personnes handicapées ainsi que représentant les syndicats, les employeurs et les ordres professionnels, auront le droit de vote. Les sous-ministres de certains ministères seront également membres du conseil d'administration, mais sans droit de vote.

La révision de la *Loi* devait permettre de s'adapter aux nouvelles réalités. Le mandat et la structure du conseil d'administration étaient aussi touchés. Par exemple, la représentation ne devait idéalement plus être seulement régionale, mais aussi représentative de la diversité des personnes handicapées: en clair, on souhaitait refléter les différents types de "handicaps".

- ROLLANDE BARABÉ-CLOUTIER

Vice-présidente de l'Office en 1985, puis de 1996 à 2007

### Suivre la mise en œuvre de la *Loi*

Cette réorganisation administrative touche aussi l'organigramme de l'Office. Il faut réajuster sa structure afin qu'elle soit au diapason de ses nouveaux rôles et mandats.

La gouvernance de l'Office connaît également un changement. En janvier 2006, Norbert Rodrigue quitte l'Office, Céline Giroux devenant la nouvelle directrice générale. Dans la mesure où une disposition de la Loi de 2004 prévoit que la présidence-direction générale est scindée en deux postes distincts, il faut trouver une autre personne pour compléter le tandem. Céline Giroux cumule temporairement les deux postes jusqu'au 9 octobre 2007, date de l'entrée en fonction de Martin Trépanier à titre de président du conseil d'administration.





MADAME CÉLINE GIROUX

En plus de faire la promotion des nouvelles dispositions de la Loi, l'Office s'inscrit dans l'action en soutenant, conseillant et favorisant la concertation afin de voir à sa mise en œuvre.

L'Office s'assure dans un premier temps de faire connaître les nouvelles dispositions de la Loi aux instances concernées. Il publie, par exemple, des documents de référence afin de soutenir l'élaboration des plans d'action annuels que doivent produire les ministères, organismes et municipalités assujettis tout en leur offrant un soutien-conseil individualisé. Il appuie également les travaux d'élaboration de la politique gouvernementale L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées, laquelle découle de l'article 26.5 de la Loi et est adoptée en décembre 2006. L'Office en fait activement la promotion auprès des organisations y étant assujetties.

En matière de mobilité des personnes handicapées, la Loi oblige les autorités organisatrices de transport à faire approuver par le ministre des Transports un plan de développement visant à assurer, dans un délai raisonnable, le transport en commun des personnes handicapées dans le territoire qu'elles desservent. En collaboration avec le ministère des Transports, l'Office explique aux instances concernées la teneur de cette disposition et participe à la tournée de formation dans différentes régions du Québec. L'Office fait également des représentations afin de faire connaître l'obligation de services en transport adapté, découlant des modifications législatives apportées par la Loi, et formule des suggestions pour améliorer l'offre de service en transport collectif, adapté, scolaire et spécialisé.

Un autre des articles de la Loi précise que le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale doit favoriser l'intégration des personnes handicapées au marché du travail en se dotant d'une stratégie et d'objectifs mesurables. La Loi prévoit que l'Office prenne une part active à l'élaboration de cette stratégie nationale, ce qu'il fera avec d'autres partenaires associés. La première Stratégie sur l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées est dévoilée en mai 2008 à la suite de ces travaux.

L'Office suit de très près aussi les travaux que mène le ministère du Travail relativement à l'accessibilité des immeubles construits avant 1976. En collaboration avec d'autres organisations concernées par la question, il soutient l'identification des problèmes d'accessibilité rencontrés par les personnes handicapées et les solutions possibles, selon les catégories de bâtiments visés.

L'Office fait également connaître aux ministères, aux organismes publics et aux municipalités la nouvelle disposition relative au processus d'approvisionnement lors de l'achat ou de la location de biens et de services, qui doit tenir compte de l'accessibilité de ceux-ci aux personnes handicapées.

#### 65

### Vers une nouvelle politique: À part entière

La Loi adoptée en 2004 prévoit l'actualisation de la proposition de politique d'ensemble À part... égale. Il faut dire que la situation des personnes handicapées a progressé en vingt ans, d'où l'importance d'actualiser les orientations pour relever ces nouveaux défis.

En 2006, l'Office entreprend ses travaux de concertation et de consultation. Le Forum national À parts égales, levons les obstacles, organisé à Montréal en septembre, constitue le lancement officiel de ces travaux. Pendant deux jours, plus de 175 personnes des milieux associatif et gouvernemental réfléchissent et prennent part aux ateliers, sur le thème des valeurs et des approches inclusives et adaptatives. Tout au long de l'automne, des événements et des activités d'information se tiennent dans chacune des régions du Québec. L'Office publie aussi plusieurs documents de soutien et de référence, dont huit portraits de la situation de la participation sociale des personnes handicapées au Québec, basés sur diverses habitudes de vie. L'Office met aussi en place seize comités régionaux, qui réaliseront en 2007 diverses activités de concertation et de consultation des partenaires afin d'alimenter la réflexion globale.



À cela s'ajoutent au plan national dix-sept tables thématiques regroupant plus de 80 organisations. La Convention relative aux droits des personnes handicapées, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 13 décembre 2006, est aussi prise en compte dans ces travaux.

Toutes ces réflexions et consultations mènent au dépôt de la proposition de politique À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité, le 17 décembre 2007. En attendant son adoption par le gouvernement québécois, l'Office multiplie les occasions et les tribunes pour transmettre de l'information à ce sujet. En début d'année 2008, l'Office déploie aussi des efforts importants pour coordonner l'élaboration d'un premier plan d'action associé à la proposition de politique. Vingt-huit ministères et organismes gouvernementaux participent à l'élaboration de ce plan, prenant plus de 400 engagements pour mettre en œuvre la politique. L'Office y prend 42 engagements, dont plusieurs concernent la mise en place et l'animation des démarches intersectorielles requises en lien avec les priorités d'intervention de la politique.

Lors du 21° congrès de Rehabilitation International à Québec à la fin août 2008, la directrice générale de l'Office, Céline Giroux, rend compte de la convergence entre la proposition de politique et la Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU. Quelques semaines plus tard, à Paris, elle fait part de l'expérience québécoise dans le domaine de l'accessibilité à l'occasion des Journées européennes sur l'accessibilité.

Dans la foulée, l'Office crée le Prix À part entière, qui vise à reconnaître les initiatives et les actions favorisant la participation sociale des personnes handicapées et de leur famille. Le premier gala de remise du Prix a lieu à Montréal le 2 juin 2008, au cours duquel deux lauréats nationaux et seize lauréats régionaux sont honorés. Ce prix sera remis ensuite aux deux ans, lors de cérémonies officielles, avec pour porte-parole Stéphane Laporte.



À part entière: pour un véritable exercice du droit à l'égalité est finalement adoptée par le gouvernement du Québec le 4 juin 2009. Il s'agit d'une première historique au Québec, soit l'adoption d'une politique intersectorielle destinée spécifiquement aux personnes handicapées et à leur famille. Le but de cette politique est d'accroître, sur une période de dix ans, la participation sociale des personnes handicapées. Ses résultats attendus visent plus précisément l'obtention de changements significatifs à l'égard de l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées, la réponse complète à leurs besoins essentiels et la parité avec les autres citoyens et citoyennes dans l'exercice de leurs rôles sociaux. Puisqu'il s'agit d'un cadre de référence de l'action gouvernementale, la politique constitue un point de repère capital pour la mise en œuvre de la Loi.

Est associé à cette politique un premier plan global de mise en œuvre, tandis qu'un mandat spécifique est confié à l'Office, celui de l'évaluation de la politique sous deux aspects : sa mise en œuvre et l'atteinte des résultats attendus.

Cette politique constitue, avec la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, une assise solide pour orienter l'action gouvernementale à l'égard des personnes handicapées et de leur famille. Les personnes handicapées sont encore trop fréquemment confrontées à des obstacles de toute nature, lesquels exigent des interventions

dans l'ensemble des secteurs d'activité de la société

québécoise.



#### - MESSAGE DE LISE THÉRIAULT

Ministre responsable de l'application de la Loi, lors de l'adoption de la politique en 2009

# Expertise et leadership (2010-2018)

Si la définition même de « handicap », le regard posé sur les personnes handicapées et la manière dont on conçoit leur place dans la société ont beaucoup changé depuis les années 1970, les réflexions ne sont pas terminées pour autant. Dans la dernière décennie, la perception de la contribution des personnes handicapées à la société québécoise a encore évolué, alors que le Québec est passé d'une volonté d'intégration à une volonté de participation sociale des personnes handicapées. On ne veut pas seulement que les personnes handicapées soient « intégrées » à la vie en société : on souhaite qu'elles y contribuent activement, à la mesure de leurs capacités et selon leurs choix.

Dans le sillage de l'adoption de la Loi puis de celle de la politique gouvernementale À part entière, le mandat de l'Office s'actualise et il doit répondre aux attentes gouvernementales à son sujet. De 2009 à 2014, en plus de voir à l'application de la Loi, il doit aussi faire connaître la politique et favoriser sa mise en œuvre. Il entreprend de relever les nouveaux défis qui se présentent à lui, en misant sur l'expertise développée au cours des trois dernières décennies et sur son leadership.

### De nouveaux plans stratégiques pour orienter et concentrer les efforts

En concordance avec l'adoption de la politique, un nouveau plan stratégique est adopté. Par ce plan, l'organisation se veut le catalyseur d'un Québec inclusif, solidaire, plus équitable et respectueux des choix et des besoins des personnes handicapées et de leur famille. Adopté par le gouvernement en novembre 2009, le plan stratégique 2009-2014 identifie trois enjeux prioritaires: la réduction des obstacles à la participation sociale des personnes handicapées, la qualité des services offerts par l'Office ainsi que l'amélioration de ses façons de faire. L'Office y intègre aussi la réalisation des engagements prévus dans le plan global de mise en œuvre de la politique.

L'Office déploie tous les efforts requis pour réaliser ce plan. Au regard de la mise en œuvre de la politique, il entreprend les travaux sur l'ensemble de ses engagements, s'attardant sur les huit priorités de la politique qu'il s'était engagé à couvrir. Il s'assure de veiller aussi à l'instauration graduelle de la politique À part entière comme cadre de référence pour l'ensemble des ministères, des organismes publics et des municipalités.

Il s'assure que les organisations assujetties à l'obligation de produire un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées tiennent compte, dans leur plan d'action, de la politique À part entière et des autres politiques et obligations gouvernementales concernant les personnes handicapées. Au terme de l'année 2014, ce sont 100 % des plans d'action produits par les organisations assujetties qui contiendront des mesures en concordance avec la politique.

L'Office veille également à favoriser l'application des nouvelles dispositions législatives assurant l'exercice des droits des personnes handicapées. Par exemple, en lien avec l'emploi, il sensibilise la population et les employeurs au potentiel des personnes handicapées. Il mène diverses activités auprès des ordres professionnels, de même qu'auprès des établissements d'enseignement concernant l'adaptation des interventions et des services destinés aux personnes handicapées. Il rencontre 37 ordres professionnels, faisant quelque 361 interventions auprès de ces instances et des établissements d'enseignement entre 2010 et 2014.

En matière de transport, il fait maintes interventions afin que toutes les municipalités visées par les dispositions de la Loi sur les transports aient conclu une entente relative au transport adapté; 92 % d'entre elles s'y conformant dès 2012. Il veille à ce que les ministères, les organismes publics et les municipalités tiennent compte dans leur processus d'approvisionnement, lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de leur accessibilité aux personnes handicapées; 96 % des organisations s'y conformant en 2014.

Pour poursuivre ces actions, un nouveau plan stratégique est adopté en décembre 2013, couvrant la période 2014-2019. Deux grandes priorités organisationnelles y sont retenues : d'une part, favoriser l'accès à l'information et la coordination des services destinés aux personnes handicapées et leur famille et, d'autre part, agir sur la réduction des obstacles à la participation sociale des personnes handicapées.

Un axe d'intervention concerne notamment la poursuite de la mise en œuvre de la politique À part entière étant donné que le gouvernement a adopté le Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux visant à favoriser la mise en œuvre de la politique À part entière: pour un véritable exercice du droit à l'égalité (PEG). Coordonné par l'Office, ce plan réaffirme la volonté gouvernementale de poursuivre les efforts en vue de compléter la mise en œuvre de la politique et d'accroître la participation sociale des personnes handicapées. Parmi les 63 engagements relevant de 24 ministères et organismes publics, l'Office y prend lui-même une guinzaine d'engagements comme responsable, coresponsable ou collaborateur. Ces engagements ayant notamment conduit à l'entrée en viqueur d'un règlement pour assurer l'accessibilité à l'intérieur des nouveaux logements situés dans les immeubles assujettis au Code de construction du Québec. D'autres engagements de l'Office ont également permis l'établissement d'ententes de partenariat avec plusieurs dispensateurs de services pour améliorer l'accès à l'information sur les nombreux programmes et services destinés aux personnes handicapées et à leur famille. En parallèle, l'Office a développé un projet avec le Secrétariat du Conseil du trésor afin de simplifier les démarches de ces personnes pour avoir accès aux programmes et services gouvernementaux.

L'Office met également beaucoup d'énergie dans le soutien-conseil offert aux organisations responsables de produire un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées, le taux de production passant de 83 % en 2014 à 95 % en 2018. Il offre également son soutien-conseil et intervient dans les initiatives publiques pouvant avoir un impact sur la participation sociale des personnes handicapées, son taux d'influence étant de plus de 71 % concernant ses recommandations ou ses propositions de solution et de 88 % pour ses offres de collaboration.

Succédant à Sylvie Tremblay qui fût à la direction de l'Office de février 2013 à juillet 2014, l'équipe actuelle, formée de Anne Hébert et de Martin Trépanier, qui poursuit son mandat de président du conseil d'administration, entend bien finaliser la réalisation des différents objectifs de l'Office d'ici 2019.



MADAME ANNE HÉBERT

## Suivre, évaluer et informer

Puisque le suivi et l'évaluation de la politique À part entière lui ont été confiés, l'Office réalise et diffuse, depuis 2010, des bilans annuels de la mise en œuvre de la politique. Huit de ces bilans ont été diffusés à ce jour. Pour ce faire, il analyse les quelque 180 plans d'action annuels à l'égard des personnes handicapées, produits par les ministères, les organismes publics et les municipalités ainsi que les mesures y étant contenues. Il réalise aussi le suivi de la réalisation des engagements du plan global de mise en œuvre de la politique ainsi qu'au PEG. L'Office publie ces bilans et en fait la promotion sur son site Web.

Évaluation de l'efficacité
de la politique gouvernementale
À part entière :
pour un véritable exercice
du droit à l'égalité

Rapport synthèse sur les activités
permettant de vivre à domicile,
l'habitation, les communications
et les déplacements (accès
aux transports et accessibilité
des bâtiments et des lieux publics)

L'Office prépare aussi les rapports d'évaluation de l'efficacité de la politique gouvernementale À part entière. Les quatre premiers sont publiés en 2017 et couvrent les besoins essentiels des personnes handicapées, soit les activités permettant de vivre à domicile, l'habitation, les communications et les déplacements, depuis l'accès aux transports et jusqu'à l'accessibilité des bâtiments et des lieux publics. L'Office se charge aussi de préparer deux rapports sur les dispositions à portée inclusive de la Loi, publiés en 2011 et en 2014. Ces différents rapports intègrent des recommandations et des pistes d'action afin que soient poursuivies la mise en œuvre de la politique À part entière ainsi que l'application de la Loi.

L'Office rend régulièrement compte des avancées et des enjeux sur son site Web, notamment au moyen de ses cyberbulletins, de rapports d'analyse et d'enquêtes statistiques qui y sont régulièrement publiés. Certaines activités populaires, comme la Semaine québécoise des personnes handicapées ou la Journée internationale des personnes handicapées, continuent d'être d'excellentes plateformes pour sensibiliser la population à l'égard des personnes handicapées.

Comme mentionné, il joue également un rôle d'influence par le soutien-conseil qu'il exerce, notamment vis-à-vis les initiatives publiques pouvant avoir un impact sur la participation sociale des personnes handicapées. Il produit des avis, des mémoires et participe à des commissions parlementaires pour faire connaître ses commentaires et ses recommandations au gouvernement et aux instances concernées. Par exemple, en 2016-2017, l'Office est intervenu sur 29 initiatives publiques distinctes, concernant des projets de loi, de règlements ou encore des politiques. Il anime et participe aussi à des comités intersectoriels où il joue un rôle-conseil d'importance. Ces comités visent à identifier des solutions porteuses pour les personnes handicapées dans différents domaines, comme le transport, l'accessibilité des immeubles, le soutien aux parents, l'accompagnement, l'emploi, le soutien au revenu pour ne nommer que ceux-là.

L'Office participe également à l'élaboration de stratégies et de plans d'action gouvernementaux intersectoriels, prenant des mesures ou collaborant à des engagements envers les personnes handicapées, à l'exemple du plan d'action de la politique Vieillir et Vivre ensemble, du plan d'action gouvernemental en culture, du plan d'action interministériel de la Politique gouvernementale de prévention en santé ou du cadre d'intervention en transport adapté, découlant de la Politique de mobilité durable.

En outre, l'Office fait le pont avec l'ONU pour l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et dont le Canada est l'un des signataires depuis 2008. En effet, depuis juin 2012, l'Office agit comme point de contact pour tout ce qui concerne l'application de la Convention au Québec. Il participe à cet égard, au printemps 2017, à la première comparution du Canada devant le Comité des droits des personnes handicapées du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de la personne en tant que représentant du gouvernement du Québec au sein de la délégation canadienne.

## Faire face aux nouveaux défis

La Loi ainsi que la politique gouvernementale À part entière ont placé le Québec dans une posture avant-gardiste quant à la responsabilisation des instances et des organismes gouvernementaux. Elles ont également mis de l'avant l'importance d'une action gouvernementale intersectorielle et concertée pour favoriser la participation sociale des personnes handicapées.

À l'aube de la fin de la période de mise en œuvre de la politique, la question de sa poursuite se pose, au regard des obstacles toujours existants pour les personnes handicapées. Qui plus est, près de quinze ans après l'adoption de la Loi en 2004, certains enjeux sont toujours d'actualités, comme l'intégration et le maintien en emploi, l'accessibilité des lieux ou l'accès aux documents et aux services. Deux rapports indépendants ont été produits à ce jour sur la mise en œuvre de celle-ci, soit en 2012 et en 2017. Ces rapports soulignent le travail réalisé par l'Office. Le dernier rapport contient par ailleurs différentes recommandations visant deux objectifs. Le premier objectif est de favoriser une culture de suivi et de reddition de comptes auprès des organisations assujetties à la Loi. Le deuxième objectif est de s'assurer que les mesures réalisées dans le cadre de la Loi correspondent aux véritables besoins des personnes handicapées.

Un autre défi important, en ces premières décennies du 21° siècle, est précisément la grande rapidité avec laquelle la société se transforme, ainsi que la complexité croissante qui en résulte. Depuis ses débuts, non seulement l'Office a su s'adapter, mais il s'est également avéré être lui-même un important déclencheur d'évolution sociale, en collaboration étroite avec les milieux. Face à des situations nouvelles et complexes, il faut revoir les paramètres d'interventions et développer des expertises nouvelles, plus complètes. Une vue transversale, qui embrasse l'ensemble des situations, est toujours aussi essentielle pour continuer de poser des actions appropriées et cohérentes les unes avec les autres.

L'Office contribue depuis maintenant 40 ans à favoriser la participation sociale des personnes handicapées ainsi qu'à soutenir leur famille et leurs proches. Depuis sa création, il a accompagné des milliers de personnes afin de leur permettre d'avoir accès aux programmes et services gouvernementaux les concernant. Son action se déploie partout au Québec et auprès de nombreux partenaires, avec toujours un seul et même objectif: faire du Québec une société plus inclusive, où les personnes handicapées y participent, au même titre que toutes les citoyennes et tous les citoyens.



Directrice générale de l'Office

## Conclusion

Depuis sa création en 1978, l'Office a non seulement épousé étroitement l'évolution de la société québécoise, mais il a lui-même été un important vecteur de changement : répondant aux besoins des personnes handicapées, il a su développer des programmes et services, soutenir le gouvernement dans ses actions et mesurer les résultats des actions entreprises.

Les nombreux mandats et chantiers menés par l'Office ont été portés par une équipe de direction et un personnel très engagés. Près d'une centaine de personnes ayant droit de vote ont également siégé au conseil d'administration. Onze personnes se sont succédé à la présidence et à la direction générale. L'expertise de l'Office a été bâtie par le travail et les réalisations de ces personnes. Quarante ans plus tard, il est toujours aussi actif. Ses rôles ont changé pour lui permettre de conserver, décennie après décennie, sa pertinence.

L'Office peut aussi se féliciter d'avoir pu maintenir son siège social à Drummondville qui, de son côté, continue de bénéficier grandement de cette présence gouvernementale.



Le fait que le siège social de l'Office soit à Drummondville a amené, et amène encore, des retombées très positives. Cette présence a permis de créer de nombreux emplois de qualité, bonifiant l'économie locale. L'Office est un bon citoyen corporatif, qui prend part au milieu des affaires et à la communauté. On sent aussi une plus grande sensibilité des citoyens à la cause des personnes handicapées. Il y a également une dimension identitaire très forte. Après tout, Drummondville est une capitale régionale, alors la présence de l'Office vient donner de la légitimité et de l'importance à la ville. Les gens en sont très fiers et je suis certain que ça monterait aux barricades si le gouvernement décidait de déplacer le siège social! C'est donc une alliance très heureuse. On pourrait aller encore plus loin et profiter du 40° anniversaire de l'Office pour accroître cette présence ici, à Drummondville.



— ALEXANDRE CUSSON

Maire de Drummondville depuis 2013



L'Office tient à remercier les personnes qui ont participé, par leurs recherches et leurs témoignages, à la production de ce cahier-souvenir, particulièrement monsieur Michel Clair, madame Rollande Cloutier, monsieur Alexandre Cusson, madame Anne Hébert, monsieur Jean-Jacques Paradis ainsi que la Société d'histoire de Drummond.



À part.. égale

## OPHQ



The same of the sa

185-671-790-6



Office des personnes handicapées Québec ...